

Juin 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-septième session

Rome, 25 juin-2 juillet 2011

Troisième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs constituée pour la trente-septième session de la Conférence s'est réunie trois fois, les 20, 24 et 25 juin 2011, afin d'examiner les pouvoirs reçus. La Commission a élu Mme Daniela Rotondaro (Saint-Marin) Présidente et Mme Monica Robelo (Nicaragua), Vice-Présidente.
2. La Commission de vérification des pouvoirs a été informée de l'Article III du Règlement général de l'Organisation, « Délégations et pouvoirs », ainsi que des usages et des critères qu'observe l'Organisation en matière d'acceptation des pouvoirs, conformément aux usages de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ce domaine.
3. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs et les informations reçus concernant la composition des délégations indiquées dans les listes A et B ci-jointes.
4. La Commission de vérification des pouvoirs a été informée que le Gouvernement de Tripoli avait présenté des pouvoirs pour la session de la Conférence. Elle a relevé que, par la résolution 396 (V) du 14 décembre 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies avait recommandé aux institutions spécialisées que, en cas de problème concernant la représentation d'un État Membre qui deviendrait l'objet de controverses, les institutions spécialisées suivent la position adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a noté que la Conférence de la FAO s'était régulièrement tenue à cette recommandation. La Commission a été informée de la situation de la Libye au regard de sa représentation à la session courante de l'Assemblée générale des Nations Unies et à d'autres réunions de l'ONU et des institutions spécialisées du système. La Commission a recommandé que la Conférence reporte l'examen des pouvoirs en attendant des indications de l'Assemblée générale des Nations Unies, étant entendu que le siège de la Libye resterait vacant pendant la session.
5. La Commission a recommandé à la Conférence que les pouvoirs et les informations sur la composition des délégations figurant sur les deux listes soient acceptés, étant entendu que les pouvoirs officiels des délégations des pays figurant dans la liste B seraient communiqués au Directeur général dès que possible et que toutes les délégations seraient autorisées à participer pleinement aux travaux de la session de la Conférence. Les listes rendent compte de la situation au 29 juin 2011.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

LISTE A

La liste A comprend les Membres et Membres associés dont les pouvoirs, dans leur version originale, portent la signature des personnes ci-après ou ont été signés en leur nom: le chef d'État, le chef de gouvernement, le ministre des affaires étrangères ou le ministre du département ou ministère concerné. Elle comprend également les Membres et Membres associés dont l'ambassadeur, le chef de mission ou le représentant permanent a soumis une communication, dans sa version originale, confirmant que la délégation a été désignée sur instructions du gouvernement.

1. AFGHANISTAN
2. AFRIQUE DU SUD
3. ALGÉRIE
4. ALLEMAGNE
5. ARABIE SAOUDITE
6. ARGENTINE
7. ARMÉNIE
8. AUSTRALIE
9. AUTRICHE
10. BAHAMAS
11. BAHREÏN
12. BANGLADESH
13. BARBADE
14. BÉLARUS
15. BHOUTAN
16. BOSNIE-HERZÉGOVINE
17. BOTSWANA
18. BRÉSIL
19. BULGARIE
20. CAMEROUN
21. CAP-VERT
22. CHILI
23. CHINE
24. CHYPRE
25. COLOMBIE
26. COSTA RICA
27. CÔTE D'IVOIRE
28. CROATIE
29. CUBA

30. DANEMARK
31. DJIBOUTI
32. DOMINIQUE
33. ÉGYPTE
34. EL SALVADOR
35. ÉQUATEUR
36. ÉRYTHRÉE
37. ESPAGNE
38. ESTONIE
39. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
40. FÉDÉRATION DE RUSSIE
41. FIDJI
42. FINLANDE
43. FRANCE
44. GABON
45. GAMBIE
46. GUATEMALA
47. GUINÉE
48. GUINÉE-ÉQUATORIALE
49. HONDURAS
50. HONGRIE
51. INDONÉSIE
52. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
53. IRAQ
54. IRLANDE
55. ISLANDE
56. ITALIE
57. JAMAÏQUE
58. JAPON
59. JORDANIE
60. KENYA
61. KIRGHIZISTAN
62. KOWEÏT
63. LESOTHO
64. LETTONIE

65. LIBAN
66. LUXEMBOURG
67. MADAGASCAR
68. MALAISIE
69. MALDIVES
70. MALI
71. MALTE
72. MAURICE
73. MAURITANIE
74. MEXIQUE
75. MONACO
76. MOZAMBIQUE
77. MYANMAR
78. NAMIBIE
79. NÉPAL
80. NICARAGUA
81. NIGER
82. NORVÈGE
83. NOUVELLE-ZÉLANDE
84. OMAN
85. OUGANDA
86. PAKISTAN
87. PALAOS
88. PANAMA
89. PARAGUAY
90. PAYS-BAS
91. PÉROU
92. PHILIPPINES
93. POLOGNE
94. PORTUGAL
95. QATAR
96. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
97. RÉPUBLIQUE DE CORÉE
98. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
99. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

100. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE
101. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
102. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
103. ROUMANIE
104. ROYAUME-UNI
105. SAINT-MARIN
106. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES
107. SÉNÉGAL
108. SEYCHELLES
109. SLOVAQUIE
110. SLOVÉNIE
111. SOUDAN
112. SRI LANKA
113. SURINAME
114. SUÈDE
115. SUISSE
116. SWAZILAND
117. TADJIKISTAN
118. TCHAD
119. THAÏLANDE
120. TIMOR-LESTE
121. TRINITÉ-ET-TOBAGO
122. TUNISIE
123. TURQUIE
124. TUVALU
125. UKRAINE
126. URUGUAY
127. VANUATU
128. VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)
129. VIET NAM
130. YÉMEN
131. ZAMBIE
132. ZIMBABWE

LISTE B

La liste B comprend les Membres et Membres associés qui ont soumis des pouvoirs ou des informations sur la composition des délégations sous l'une des formes suivantes: ordre de mission, qui doit mentionner la présente session de la Conférence et être signé par le ministre concerné, note verbale, copie électronique ou fac-similé des pouvoirs originaux.

1. ALBANIE
2. ANDORRE
3. ANGOLA
4. AZERBAÏDJAN
5. BELGIQUE
6. BELIZE
7. BÉNIN
8. BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)
9. BURKINA FASO
10. BURUNDI
11. CANADA
12. COMORES
13. CONGO
14. ÉMIRATS ARABES UNIS
15. ÉTHIOPIE
16. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
17. GÉORGIE
18. GHANA
19. GRÈCE
20. GRENADE
21. GUINÉE-BISSAU
22. GUYANA
23. HAÏTI
24. ÎLES COOK
25. ÎLES SALOMON
26. INDE
27. ISRAËL
28. KAZAKHSTAN
29. KIRIBATI
30. LIBÉRIA
31. LITUANIE
32. MALAWI

33. MAROC
34. MONGOLIE
35. MONTÉNÉGRO
36. NAURU
37. NIGÉRIA
38. OUZBÉKISTAN
39. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
40. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
41. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
42. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
43. RWANDA
44. SAINTE-LUCIE
45. SAINT-KITTS-ET-NEVIS
46. SAMOA
47. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
48. SERBIE
49. SIERRA LEONE
50. SOMALIE
51. TOGO
52. TONGA
53. UNION EUROPÉENNE